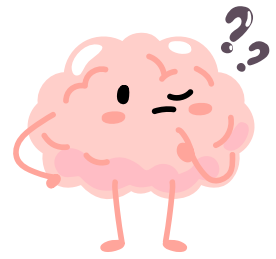


Ceci ou cela



- voler ou être invisible ?
- Vélo ou natation ?
- vivre dans une cabane dans la forêt ou un igloo au Pôle Nord ?
- parler aux animaux ou comprendre toutes les langues du monde ?
- te lever tôt ou te coucher tard ?
- manger que des légumes ou des fruits toute une semaine ?
- aller dans le passé ou dans le futur ?
- vivre sans musique ou sans dessins animés ?
- être un pro de sport ou un génie des maths ?
- passer une journée dans la jungle ou dans le désert ?
- avoir des ailes ou une queue de poisson ?
- avoir un super odorat ou une super mémoire ?
- voyager dans une montgolfière ou sur un bateau ?
- passer une journée sans parler ou sans bouger ?
- La limonade ou le chocolat chaud ?
- Jouer au bloc lego ou dessiner ?

Ceci ou cela



- L'été ou l'hiver ?
- Toucher à une tarentule ou à un serpent ?
- Être un pirate ou un agent secret ?
- Aller au zoo ou à la plage ?
- Le pouvoir de voler ou d'être le plus fort ?
- Se balancer ou glisser ?
- Noël ou Halloween ?
- Voyager dans une fusée ou dans un sous-marin ?
- Manger une crème glacée ou du chocolat ?
- Aller en camping ou au cinéma ?
- Les chiens ou les chats ?
- Lire ou écrire ?
- Manger des crêpes ou des gaufres ?
- Être un ours ou un aigle ?
- Trottinette ou planche à roulettes ?
- Dormir dans une tente ou à l'hôtel ?
- Regarder un film ou jouer à un jeu de société ?
- Jouer au soccer ou danser ?

Conditions d'utilisation

Ce document est fourni gracieusement par le projet Enseigner dehors de la Fondation Monique-Fitz-Back. Celui-ci est protégé par les lois sur les droits d'auteur et est destiné à un usage personnel seulement. Il ne peut pas être vendu, reproduit, distribué ou utilisé à des fins commerciales. Vous êtes autorisés à procéder, à des fins éducatives, à une reproduction totale ou partielle du présent document à la condition d'en mentionner la source et toute modification réalisée.



Une réalisation de :



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**



Idée originale : Alice-Anne Rannou

Avec le soutien financier du ministère
de la Santé et des Services sociaux
et du ministère de l'Éducation